

**Compte rendu du 23 et 24 mars 2021**

Date : 23 mars 2021

Heure : 9 h à 12 h

Endroit : Via Zoom

Représentants

Nom	Groupe sectoriel	Organisme	Présent	Absent
Stéphane Taillon, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Louisiana-Pacifique	X	
Dominik Chartier, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Produits Forestiers Résolu	X	
Christian Picard, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Commonwealth Plywood	X	
Charles St-Julien	Groupe matière ligneuse	Lauzon Ressources forestières	X (arrivé 10h20)	
François Poirier	Groupe Faune	Territoire de chasse et pêche Poirier	X (observateur)	
Abigaël Guénette	Groupe Faune	ZECO		X
Frédéric Lussier, ing.f.	Groupe Faune	Réserve faunique La Vérendrye	X	
Pierre Rollin	Groupe Faune	Fédécp-07	X	
Vacant	Groupe autres utilisateurs avec droits	Travailleur forestier		
Jacques David	Groupe autres utilisateurs avec droits	RLTP		X
Alain Lacoste	Groupe autres utilisateurs avec droits	Citoyen	X	
Jacques Chaîné	Groupe autres utilisateurs avec droits	FQCQ	X	
François Saumure	Groupe autres utilisateurs avec droits	Clubs de motoneige de l'Outaouais	X	
Geneviève Le Blanc	Groupe nature	SNAP Outaouais	X	
Gérard Desjardins	Groupe nature	Club des ornithologues de l'Outaouais	X	
Deborah Powell	Groupe nature	Pontiac Environmental Protection	X	
Nathalie Magnan	Groupe nature	Conseil régional d'environnement et du développement durable de l'Outaouais		X
Jason Durand	Groupe territoire	MRC de Pontiac	X	
Dominic Lauzon, ing.f.	Groupe territoire	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	X	
Vacant	Groupe territoire	MRC des Collines-de-l'Outaouais		
Jean-François Larrivée, ing.f.	Groupe territoire	MRC de Papineau	X	
Vacant	Groupe territoire	MRC de La Vallée-de-l'Or		
Vacant	Groupe Premières Nations	Communauté Anicinape de Kitcisakik		
Vacant	Groupe Premières Nations	Algonquins of Barriere Lake		
Vacant	Groupe Premières Nations	Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon		
Vacant	Groupe Premières Nations	Wolf Lake		
Vacant	Groupe Premières Nations	Kitigan Zibi Anishinabeg		

Compte rendu de la rencontre du 23 et 24 mars 2021 - Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Adopté le 11 mai 2021

Rédigé par : Raymond Barrette, ing.f., le 12 avril 2021

Remplaçant

Nom	Groupe sectoriel	Organisme	Présent
Marcel Larocque	Autres utilisateurs avec droits	RLTP	X
Denis Lapratte	Faune	ZECO	X
François Trottier	Faune	Fédération des pourvoiries du Québec	X

Personnes ressources

Nom	Organisme	Présent
Vanessa Joannis	MFFP	X
France Talbot	MFFP	X
Jacinthe Brisson	MFFP	10h à 11h
Raymond Barrette, ing.f.	MRC Pontiac	X

Autres participants :

Nom	Organisme	Présent
Maurice Thibaudeau	Observateur COO	X
Toumany Mendy	Observateur Stagiaire MGDEF (CIFQ)	X
François Trottier	Observateur Fédération des pourvoiries du Québec	X

Ordre du jour

Mardi le 23 mars 2021

1. Ouverture de la rencontre
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte-rendu de la rencontre des 9 et 11 février 2021
4. Suivi de la rencontre des 9 et 11 février 2021
 - a) Portrait des autres superficies sous contraintes
 - b) Suivi des actions
5. Nouvelles
6. Recommandation du comité sur l'impact de la machinerie forestière dans les coupes partielles concernant le financement d'un projet PADF du CERFO
7. Présentations de Mmes Jacinthe Brisson et Anick Patry
 - a) Projet de planification collaborative en Outaouais
 - b) Bilan des travaux commerciaux, des plans spéciaux (TBE)
 - c) Planification de 300 % de secteurs d'intervention harmonisés
8. Calendrier 2021-2022 des rencontres de la TRGIRTO
9. Divers
 - a) Suivi du comité sur la structure d'âge des forêts du 9 mars 2021
 - b) Besoin de planification forestière en termes d'échéancier

AJOURNEMENT

1. Ouverture de la rencontre

Le président, M. Lauzon, souhaite la bienvenue aux participants. La rencontre du mois de mars se déroulera en deux temps. Une première partie ce matin jusqu'à midi et demain de 13 h à 16 h. M. Toumany Mendy est étudiant à la maîtrise en Gestion durable des écosystèmes forestiers. Il est présentement stagiaire avec le Conseil de l'industrie forestière du Québec. Il participe à la rencontre comme observateur.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. Lauzon lit l'ordre du jour.

TRGIRTO 202103-1

Sur proposition de M. Alain Lacoste, secondée de M. François Saumure, l'ordre du jour est adopté en ajoutant au point Divers a) suivi du comité sur la structure d'âge des forêts du 9 mars 2021 et b) Besoin de planification forestière en termes d'échéancier.

3. Adoption du compte-rendu de la rencontre des 9 et 11 février 2021

TRGIRTO 202103-2

Sur proposition de M. François Saumure, secondé de M. Alain Lacoste, le compte rendu de la rencontre du 9 et du 11 février 2021 tenue via Zoom est adopté tel que libellé.

4. Suivi de la rencontre des 9 et 11 février 2021

a) Portrait des autres superficies sous contraintes

M. Barrette revient sur le point 10. *Portrait des autres superficies protégées et des aires protégées pour les 6 UAF* de l'ordre du jour du 11 février qui a été présenté par M^{me} Caroline Bertrand. Dans sa présentation, il y avait un tableau qui montrait l'ensemble des superficies sous contraintes dont les îlots de vieillissement. Lors d'une rencontre du comité sur la structure d'âge des forêts, le 9 mars, M^{me} Bertrand a précisé que le total des îlots de vieillissement sur le territoire s'élevait à 89 807 ha dont 48 % sont protégées par d'autres contraintes. Les îlots de vieillissement non-protégées par d'autres contraintes totalisent donc 46 637 ha. Après analyse en lien avec l'enjeu de la structure d'âge des forêts (vieilles forêts), le ministère a annoncé aux participants de ce comité de travail qu'il a décidé de retirer les îlots de vieillissement dans l'Outaouais. Lorsque ce sera appliqué, c'est 46 637 ha qui deviendront accessibles à la récolte. Dans le cadre de ses discussions, ce comité pourra établir une recommandation pour la TRGIRTO en ce qui concerne la décision du ministère de retirer les îlots de vieillissement.

b) Suivi des actions

Le coordonnateur partage à l'écran le suivi des actions découlant de la rencontre du 9 et 11 février. Toutes les actions ont été réalisées.

5. Nouvelles

Aucune nouvelle.

6. Recommandation du comité sur l'impact de la machinerie forestière dans les coupes partielles concernant le financement d'un projet PADF du CERFO

Au mois de décembre 2020, la TRGIRTO a décidé d'ajouter un nouvel enjeu à sa liste. À la suite de la présentation de M. Charles St-Julien, un comité de travail a été mandaté de discuter de l'enjeu relatif à l'impact de la machinerie forestière de récolte sur la régénération et les sols dans les traitements en coupes partielles et d'émettre une ou des recommandations pour la TRGIRTO. MM. Charles St-Julien et Christian Picard se sont proposés comme promoteurs d'une proposition concernant cet enjeu.

En février, la TRGIRTO a accepté de financer un projet d'expertise du CERFO avec M. Guy Lessard. M. Lessard a participé à la première rencontre du comité de travail, qui a eu lieu le 24 février, lors de laquelle il a présenté plus en détails la problématique liée à cet enjeu. M. Lessard a aussi développé un projet de documentation de l'impact de la machinerie forestière de récolte sur la régénération et les sols en coupes partielles de l'Outaouais qu'il a présenté le 17 mars aux participants du comité de travail. Les participants se sont entendus sur une recommandation à soumettre à la TRGIRTO pour ce projet.

Une première version de la proposition de projet du CERFO a été envoyée aux partenaires de la TRGIRTO. En réponse à des questions et des commentaires que le ministère a acheminés à M. Lessard, une seconde version du projet a été produite et transmise aux partenaires de la TRGIRTO. Enfin, avant la rencontre d'aujourd'hui, le ministère a commenté cette deuxième version. M. Lessard a indiqué par courriel qu'il répondrait aux commentaires du MFFP. Il a aussi mentionné qu'il en avait rapidement pris connaissance et que les remarques et questions du

ministère n'entraîneront aucun changement de coûts. M. Barrette présente sommairement la proposition de projet du CERFO.

Les commentaires suivants ont été recueillis :

- M. Lessard s'est montré ouvert à recevoir, en cours de réalisation du projet, d'autres commentaires des personnes intéressées, ce qui lui permettrait éventuellement de raffiner ses recherches.
- Les cinq chantiers qui seront étudiés ont déjà été réalisés.
- Une nouvelle version du projet sera préparée par M. Lessard et envoyée aux partenaires de la TRGIRTO et au ministère. Mme Talbot souligne qu'il sera important que M. Lessard identifie quelles seront les informations dont il aura besoin d'obtenir du ministère. Plusieurs données proviendront des BGA mais il est possible que M. Lessard ait besoin d'informations supplémentaires en provenance du MFFP mais il ne s'agira pas de placettes échantillons réalisées par le ministère.
- M. Poirier suggère de choisir des chantiers qui auront été récoltés à des années différentes afin d'observer l'évolution de la régénération.
- M. Larrivée demande s'il sera possible de modifier la flotte des équipements à la suite des recommandations du CERFO. M. Barrette répond que si des solutions mettaient en évidence la nécessité de travailler avec des équipements mieux adaptés, le parc de machinerie pourrait être modifié progressivement vu le coût élevé d'acquisition de ces équipements.
- Le coordonnateur lit la recommandation du comité de travail. Le comité recommande d'accepter le projet *Documentation de l'impact de la machinerie forestière de récolte sur la régénération et les sols en coupes partielles de l'Outaouais* soumis par le CERFO. La recommandation du comité a été adoptée avec une abstention.

Le président demande aux participants s'ils sont prêts à prendre une décision relativement à la demande de financement du projet du CERFO.

TRGIRTO 202103-3

Sur proposition de M. François Saumure, secondée de M^{me} Deborah Powell, il est décidé d'accepter de financer le projet du CERFO *Documentation de l'impact de la machinerie forestière de récolte sur la régénération et les sols en coupes partielles de l'Outaouais* pour un total de 39 165\$.

ACTION : Demander à M. Lessard de choisir des chantiers qui ont été récoltés à des années différentes pour effectuer ses analyses (R. Barrette)

14. Divers

b) Besoin de planification forestière en termes d'échéancier

Le temps le permettant avant de prendre la pause, M. Picard explique que dans les ententes de récolte, il est prévu que les BGA déposent la PRAN le 1^{er} février dans le but d'obtenir un permis au 1^{er} avril. Compte tenu du grand nombre d'essences et de produits en Outaouais et de la complexité de balancer les volumes à récolter entre les BGA, il ne sera pas possible de déposer

la PRAN avant le 1^{er} avril. L'émission du permis de récolte sera ainsi retardée. M. Picard voulait en informer la TRGIRTO. Il souligne que les travailleurs sont toujours dans l'incertitude.

7. Présentations de M^{mes} Jacinthe Brisson et Anick Patry

a) Projet de planification collaborative en Outaouais

La directrice de la gestion des forêts du MFFP à Gatineau, M^{me} Jacinthe Brisson fait le point sur l'avancement des discussions concernant le projet pilote de planification collaborative de l'Outaouais. À la suite de la fermeture de l'usine de Fortress à Thurso en 2019, le ministre a mis en place une cellule d'intervention au mois de décembre 2019. Un rapport a été déposé au mois de décembre 2020. Une des recommandations visait à mettre sur pied un projet de planification collaborative industrie-MFFP. Le ministre a annoncé le démarrage du projet au mois de novembre 2020. Les activités de transport de bois, de récolte et de voirie ne font pas partie de la planification forestière ciblée par le projet pilote. M. Pierre Dufour a rapporté que BGA ont mis sur pied une table interrégionale Outaouais-Laurentides concernant les opérations forestières qui vise à améliorer leurs coûts. Le ministre a également annoncé qu'un bureau de projet sera formé prochainement pour relancer les activités forestières industrielles en Outaouais et dans les Laurentides sur la base des volumes de bois qui ne sont pas encore alloués en garantie. De nouveaux projets industriels pourraient ainsi naître et être mis de l'avant. Par ailleurs, le mandat du projet de planification collaborative devrait être précisé prochainement. Au cours de leurs discussions, les industriels et des gestionnaires du ministère se sont montrés préoccupés d'impliquer en amont les partenaires de la TRGIRTO dans le processus de consultation et d'harmonisation des usages et opérationnelle. Rien n'a été défini encore mais l'intention est là.

M. Picard soulève une préoccupation concernant les travailleurs forestiers. Il y a toujours de l'incertitude dans les mois d'avril et de mai. Il aimerait que l'on puisse savoir d'avance ce qui s'en vient pour les 3 ou 4 prochaines années. Rép. Cette question a été abordée lors des discussions de la cellule de crise. Le projet pilote concerne seulement la planification des travaux de récolte. La planification des travaux non-commerciaux demeurent la responsabilité du ministère. La prévisibilité des travaux est importante pour tous les acteurs incluant les tiers. Cependant, on ne veut pas qu'il y ait des silos entre les activités commerciales et non-commerciales. On cherche plutôt que la planification de toutes les activités se fasse avec fluidité et une logique dans la gestion forestière et qu'elle soit inclusive avec les tiers.

M. Durand demande s'il est prévu qu'il y ait des ressources financières supplémentaires ou une ressource humaine additionnelle en lien avec l'implication de la TRGIRTO dans le projet pilote de planification collaborative? Rép. À ce stade-ci, les questions de ressources financières et humaines n'ont pas été analysées. Lorsque le mandat sera déterminé, ce sera plus facile de voir les impacts sur ces ressources. Les autorités ne sont pas fermées à revoir certaines enveloppes budgétaires dont celles des ressources humaines. Une analyse des processus sera faite pour identifier les endroits où il y a des goulots d'étranglement et des problèmes dans toute la chaîne de planification. M^{me} Brisson soutient que ceux qui réfléchissent au projet pilote le font afin d'améliorer, de simplifier et d'optimiser le processus de planification forestière. Ils visent également à diminuer les coûts pour tous les acteurs incluant les tiers. Cet exercice se fera en collaboration avec les partenaires de la TRGIRTO. Cela reste un défi de définir comment on pourra y inclure les processus de consultation et d'harmonisation.

M^{me} Magnan mentionne qu'il est important que tous ces exercices se fassent avec transparence. Il est difficile de savoir comment les partenaires pourront être impliqués. Rép. Le

ministère ne veut pas imposer une façon de faire à la TRGIRTO. Lorsque le projet pilote sera mieux défini, il sera présenté aux partenaires de la TRGIRTO. Ces derniers seront invités à le commenter et à le finaliser avec tous les acteurs. La durée du projet pilote sera de trois à cinq ans. Cette période est nécessaire pour le tester et l'améliorer. Il y aura des bilans annuels qui seront présentés et analysés.

M. Desjardins mentionne qu'il n'a pas bien compris la présentation de M^{me} Brisson. Est-ce que l'usine de Fortress va redémarrer? Est-ce qu'il y aura une augmentation des volumes de bois récoltés, si oui, qu'est-ce qui sera fait avec ces nouveaux volumes de bois? Qu'est-ce qui se passe avec les aires protégées? Pour les membres du groupe Nature et les simples citoyens, c'est difficile de poser des questions si on ne comprend pas. Rép. Le défi demeure de bien vulgariser les informations. Pour l'instant, il n'y a pas encore de décision ou de nouveauté car le mandat n'est pas encore défini. Quand il sera terminé, le mandat vous sera présenté. On s'assurera que vous compreniez bien les impacts et les retombées du projet. Il faut retenir que l'on ne parle ici que de planification forestière. La question des aires protégées ne sera pas touchée. Cette responsabilité relève du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC). Le MFFP y participe aussi.

Le projet pilote vise à revoir le processus de planification forestière de manière, entre autres, à faire baisser les coûts d'approvisionnement des bois tout en s'assurant que les solutions mises de l'avant soient acceptables aussi par la TRGIRTO. Les partenaires seront interpellés particulièrement par les consultations publiques et l'harmonisation des travaux en lien avec la planification collaborative.

M. Saumure mentionne qu'il est important de connaître où les forestiers réaliseront leurs activités afin d'identifier les secteurs où l'on pourra cohabiter. Rép. La prévisibilité sera améliorée non seulement pour les forestiers mais aussi pour tous les tiers qui souhaitent mieux planifier leurs propres activités.

M. Durand s'interroge si c'est réaliste d'impliquer la TRGIRTO dans un niveau de détails qui pourrait amener des goulots d'étranglement? Rép. M^{me} Brisson n'a pas de réponse pour l'instant. Elle ne pense pas que chaque chantier sera révisé par la TRGIRTO. À quel niveau faudrait-il travailler avec la TRGIRTO? Cette question sera discutée avec les partenaires de la TRGIRTO.

M. Desjardins se demande si c'est utile de continuer à intervenir si rien ne change. Récemment, le MFFP a une mauvaise presse et ne semble pas réagir. Il n'est pas nécessairement d'accord que ça se passe bien avec la TRGIRTO. Depuis les 12 dernières années il n'y a pas de nouvelles aires protégées. Rép. Des consensus ont été faits en région mais il est vrai que rien ne se concrétise. La direction de la gestion de forêts en Outaouais n'a pas de pouvoir de décision à cet égard. Cependant, il en est autrement pour le projet pilote de planification collaborative. Il faudra qu'il y ait des retombées positives pour tous les acteurs.

M^{me} Brisson revient sur la question des aires protégées. En Outaouais, le ministère a émis des avis favorables pour protéger les superficies proposées ayant fait l'objet d'un consensus avec les acteurs du milieu. Par la suite, les décisions se prennent au niveau provincial. Le MFFP et le ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles font des recommandations mais c'est le MELCC qui a le dernier mot pour décider quels projets d'aires protégées seront retenus.

M. Lacoste demande s'il y a d'autres avenues d'envisager en lien avec la fermeture de l'usine de Fortress? Rép. Il y a des démarches confidentielles qui sont en cours présentement pour relancer les activités de cette usine. Il y a d'autres projets de biomasse ou de granules qui sont aussi analysés présentement. Pour l'instant, aucune annonce n'a encore été faite. Le bureau de projet visera à développer des plans d'affaire avec des gens qui auraient des projets pour utiliser le bois de trituration. Dans la région, les volumes de bois de trituration sont en quantité suffisante pour alimenter deux usines de la taille de celle de Thurso. Le redémarrage de l'usine de Fortress est la priorité numéro un.

M. St-Julien souligne qu'il faut baisser les coûts d'approvisionnement pour que ces projets puissent se réaliser et avoir une grappe industrielle durable.

Le coordonnateur rappelle que le mandat de la TRGIRTO est de collaborer à l'élaboration des PAFI. Ses travaux devraient être intégrés au processus de planification collaborative. Rép. L'implication de la TRGIRTO au processus de planification collaborative a été soulignée par le ministère et les représentants des BGA dans le cadre des discussions visant à améliorer la planification forestière. Le comment, le quoi et le quand n'ont pas encore été précisés. Ils seront définis ensemble.

M. Barrette mentionne qu'il est important que les contributions de la TRGIRTO dans la planification collaborative soient intégrées en amont du processus comme ce l'est aujourd'hui. Il suggère que le responsable du fonctionnement de la TRGIRTO qui est la MRC de Pontiac soit impliqué le plus tôt possible dans les discussions visant à définir le processus de planification collaborative. Les partenaires de la TRGIRTO devraient également être impliqués dans cet exercice. On devrait aussi profiter des travaux du projet suprarégional visant à améliorer le fonctionnement des TGIRT qui sont en cours présentement. Les résultats des travaux du projet suprarégional pourraient contribuer à développer le projet de planification collaborative. Rép. Le processus actuel lié aux travaux de la TRGIRTO n'est pas écarté. On cherche à l'améliorer si possible. M^{me} Brisson est d'accord pour en parler avec la MRC de Pontiac.

M^{me} Brisson précise que le bureau de projets sera mis sur pied avec un calendrier plus formel et des dates butoirs pour déposer des plans d'affaire et des propositions de projets. Le personnel régional du ministère devrait être impliqué dans les analyses de ces projets. Elle ne sait pas s'il y aura des incitatifs financiers ou des ressources financières particulières qui seront mis en œuvre à cet effet. Plus d'informations pourra être communiquées à la TRGIRTO dès que le fonctionnement du bureau de projets sera précisé.

b) Bilan des travaux commerciaux et des plans spéciaux (TBE)

La présentation de M^{me} Anick Patry est remise au 24 mars.

c) Planification de 300 % de secteurs d'intervention harmonisés

La présentation de M^{me} Anick Patry est remise au 24 mars.

10. Demandes de M^{me} Jacinthe Brisson concernant des modifications à apporter au processus d'harmonisation opérationnelle

Le président et le coordonnateur suggère de passer au point 10 de l'ordre du jour étant donné que M^{me} Patry n'est pas présente.

M^{me} Joanisse partage son écran pour montrer la lettre de M^{me} Brisson, datée du 1^{er} mars 2021, concernant les suggestions de modifications à apporter au processus d'harmonisation opérationnelle. Elle lit les modifications qui apparaissent clairement dans cette lettre. Elle précise pour le point *b) Chantier du marché libre* de la section 9. *Avis-type de chantier à harmoniser* que la durée d'une entente d'harmonisation opérationnelle pourrait s'étendre au-delà de trois ans si la réalisation d'un chantier du BMMB se poursuivait après la troisième année de cette période de trois ans. On évitera ainsi de reprendre le processus pour éventuellement établir une nouvelle entente d'harmonisation opérationnelle pour un même chantier.

M. Barrette mentionne qu'il faudrait peut-être préciser le libellé de l'ajout concernant le point b) de la section 9.

M. Trottier demande pourquoi on donne trois ans aux acquéreurs du BMMB si le contrat de mise en marché des bois du marché libre leur donne deux ans pour réaliser les travaux? Rép. Dans le cas des chantiers du BMMB, si un chantier est octroyé la troisième année, l'entente d'harmonisation sera en vigueur pour les deux années suivantes, soit jusqu'à une cinquième année après que le chantier ait été harmonisé.

Si un chantier du BMMB n'a pas été mis en vente après la troisième année, l'harmonisation opérationnelle de ce chantier devra être reprise. M^{me} Joanisse a envoyé un courriel au coordonnateur afin de préciser cette situation possible.

M. Saumure soulève une situation qui peut se présenter dans le cas d'un chantier du BMMB. Il est possible qu'une entente ait été convenue pour déplacer un sentier de motoneige pour ne pas nuire aux activités d'un détenteur de contrat du BMMB. Si en cours de réalisation de son chantier durant l'hiver, ce détenteur décidait de changer le trajet des chemins utilisés pour transporter ses bois et que ce nouveau tracé entre en conflit avec celui des motoneiges que se passerait-il? M. Saumure croit que l'entente convenue devrait être respectée. Si ce changement survient en cours d'été, il serait possible de trouver une solution. La situation serait plus problématique lorsqu'elle se produirait en plein hiver.

ACTION : Si en cours de réalisation de son chantier durant l'hiver, un détenteur de contrat du BMMB décidait de changer le trajet des chemins utilisés pour transporter ses bois et que ce nouveau tracé entre en conflit avec celui des motoneiges, comment le ministère traiterai cette situation. Est-ce que le ministère demandera au détenteur de contrat du BMMB de respecter l'entente? (V. Joanisse)

Envoyer aux partenaires le courriel de Mme Joanisse concernant la durée des ententes de récolte pour les chantiers du marché libre (R. Barrette)

M. Trottier fait référence à la modification suggérée à la section 11. *Informations à fournir* pour les cartes à fournir : *À noter que les classes de chemins ne sont pas définitives et sont sujettes à modification suite à approbation du MFFP.* Bien que cette note concerne l'harmonisation opérationnelle, M. Trottier mentionne que si un BGA décidait de modifier un tracé de chemin en traversant les limites d'une pourvoirie, il considérerait que ce serait une question d'harmonisation d'usage et non opérationnelle. Le ministère devrait alors approuver une telle modification.

ACTION : Vérifier comment le ministère traiterai une modification de chemin qui traverserait les limites d'une pourvoirie, s'agirait-il d'une question d'usage ou opérationnelle? (V. Joanisse)

M. Chartier évoque qu'un déplacement de sentier, tel que présenté par M. Saumure, vers un chantier harmonisé, pour lequel aucun commentaire n'aurait été émis, pourrait créer des problèmes de cohabitation. Ce pourrait aussi être le cas d'une nouvelle infrastructure qui serait implantée dans un territoire faunique structuré près d'un chantier déjà harmonisé. Selon M. Chartier, il devrait y avoir un processus qui obligerait les tiers à informer les BGA de tous nouveaux changements qui pourraient affecter les opérations forestières. Ce n'est pas souhaitable pour un BGA ou un acquéreur du BMMB de se rendre compte en plein hiver qu'un sentier de motoneige passe dans un chemin d'un chantier harmonisé et de dire au club de motoneige de déplacer son sentier.

ACTION : Trouver une solution pour éviter que des situations problématiques surviennent après qu'un chantier ait été harmonisé pour une durée de trois ou jusqu'à cinq ans dans un chantier du marché libre (les partenaires concernés)

Concernant le retrait d'une partie du premier paragraphe de la section 14. *Durée des ententes d'harmonisation opérationnelle et de l'état d'un chantier considéré comme harmonisé*, M^{me} Talbot croit que cette partie ne devrait pas être retirée. Elle aimerait avoir le temps de vérifier certains éléments avant qu'une décision soit prise à ce sujet.

ACTION : Vérifier la pertinence de retirer une partie du premier paragraphe de la section 14. *Durée des ententes d'harmonisation opérationnelle et de l'état d'un chantier considéré comme harmonisé : ~~ou jusqu'à ce que les travaux de ce chantier soient terminés durant cette période~~* (F. Talbot)

Le président décide de reporter à demain la prise de décision concernant les modifications proposées par M^{me} Brisson.

12. Prochaine consultation publique concernant la dérogation COS dans l'UA 07451

Vu le manque de temps avant la fin de la rencontre, ce point d'information de l'ordre du jour de demain est traité. M^{me} Joannise annonce qu'il y aura une consultation publique concernant la dérogation sur les COS de l'UA 07451. Cette consultation d'une durée de 45 jours débutera le 12 avril. Le document de dérogation sera transmis aux partenaires de la TRGIRTO une semaine avant le début de la consultation.

9. Calendrier 2021-2022 des rencontres de la TRGIRTO

Ce point est reporté au 24 mars.

14. Divers

c) Sondage de satisfaction du MFFP

M. Desjardins a reçu par courriel un sondage de satisfaction demandant d'y répondre au plus tard le 31 mars. Il demande à M^{me} Joannise si ce sondage vient d'une source officielle du ministère, sinon, il le détruira. M. Lauzon précise que le sondage provient d'une boîte de courriel générique du gouvernement et qu'il ne fait pas référence au MERN particulièrement.

La rencontre est ajournée à 12 h 00. Le coordonnateur réaménagera l'ordre du jour du 24 mars.

AJOURNEMENT

Compte rendu de la rencontre du 23 et 24 mars 2021 - Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Adopté le 11 mai 2021

Rédigé par : Raymond Barrette, ing.f., le 12 avril 2021

POURSUITE DE LA RENCONTRE

Date : 24 mars 2021
 Heure : 13 h à 16 h 30
 Endroit : Via Zoom

Représentants

Nom	Groupe sectoriel	Organisme	Présent	Absent
Stéphane Taillon, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Louisiana-Pacifique	X	
Dominik Chartier, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Produits Forestiers Résolu	X	
Christian Picard, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Commonwealth Plywood	X	
Charles St-Julien	Groupe matière ligneuse	Lauzon Ressources forestières	X	
François Poirier	Groupe Faune	Territoire de chasse et pêche Poirier	X (observateur)	
Abigaël Guénette	Groupe Faune	ZECO		X
Frédéric Lussier, ing.f.	Groupe Faune	Réserve faunique La Vérendrye	X (quitte 15h35)	
Pierre Rollin	Groupe Faune	Fédéc-07	X	
Vacant	Groupe autres utilisateurs avec droits	Travailleur forestier		
Jacques David	Groupe autres utilisateurs avec droits	RLTP		X
Alain Lacoste	Groupe autres utilisateurs avec droits	Citoyen	X	
Jacques Chaîné	Groupe autres utilisateurs avec droits	FCCQ		
François Saumure	Groupe autres utilisateurs avec droits	Clubs de motoneige de l'Outaouais	X	
Geneviève Le Blanc	Groupe nature	SNAP Outaouais	X	
Gérard Desjardins	Groupe nature	Club des ornithologues de l'Outaouais	X	
Deborah Powell	Groupe nature	Pontiac Environmental Protection	X	
Nathalie Magnan	Groupe nature	Conseil régional d'environnement et du développement durable de l'Outaouais	X	
Jason Durand	Groupe territoire	MRC de Pontiac	X	
Dominic Lauzon, ing.f.	Groupe territoire	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	X	
Vacant	Groupe territoire	MRC des Collines-de-l'Outaouais		
Jean-François Larrivée, ing.f.	Groupe territoire	MRC de Papineau	X	
Vacant	Groupe territoire	MRC de La Vallée-de-l'Or		
Vacant	Groupe Premières Nations	Communauté Anicinape de Kitcisakik		
Vacant	Groupe Premières Nations	Algonquins of Barriere Lake		
Vacant	Groupe Premières Nations	Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon		
Vacant	Groupe Premières Nations	Wolf Lake		
Vacant	Groupe Premières Nations	Kitigan Zibi Anishinabeg		

Remplaçant

Nom	Groupe sectoriel	Organisme	Présent
Marcel Larocque	Autres utilisateurs avec droits	RLTP	X
Denis Lapratte	Faune	ZECO	X
François Trottier	Faune	Fédération des pourvoiries du Québec	X (quitte 15h30)

Personnes ressources

Nom	Organisme	Présent
Vanessa Joannis	MFFP	X
France Talbot	MFFP	X
Solajo Couturier	MFFP	X
Anick Patry	MFFP	X
Raymond Barrette, ing.f.	MRC Pontiac	X

Autres participants

Nom	Organisme	Présent
Mireille Tchola	Observatrice (stagiaire UQO)	X
Hanneke Gerrie-Beaulieu	Observatrice (projet suprarégional)	X
Maurice Thibaudeau	Observateur (CCO)	X
Monique Boivin	Observatrice (SNAP-Outaouais)	X

Ordre du jour

10. Demandes de Mme Jacinthe Brisson concernant des modifications à apporter au processus d'harmonisation opérationnelle (suite)
 9. Bilan RADF par M. Solajo Couturier
 7. Présentations de Mme Anick Patry
 - a) Bilan des travaux commerciaux, des plans spéciaux (TBE)
 - b) Planification de 300 % de secteurs d'intervention harmonisés
 11. Besoin d'information concernant des notions économiques rattachées à la récolte du bois
 12. Projets PADF - Présentation des résultats du projet Création d'une base de données cartographique relative aux détenteurs de bail de villégiature et aux propriétaires de la MRC de Papineau
 8. Calendrier 2021-2022 des rencontres de la TRGIRTO
 13. Divers
 - a) Suivi du comité sur la structure d'âge des forêts
 - c) Rappel des étapes liées à la démarche visant à créer des aires protégées
 14. Levée de la rencontre
-

Le président demande à deux personnes qui se sont joints à la rencontre de se présenter. Mme Mireille Tchola est stagiaire étudiante à la maîtrise en Sciences sociales de l'UQO. Mme Hanneke Gerrie-Beaulieu est étudiante au doctorat en Sciences sociales à l'UQO. Mme Gerrie-Beaulieu travaille avec Mme Annie Montpetit au projet supra régional de la MRC de Pontiac.

2. Adoption de l'ordre du jour (24 mars)

M. Lauzon lit l'ordre du jour remanié.

TRGIRTO 202103-4

Sur proposition de M. François saumure, secondée de M. Alain Lacoste, l'ordre du jour remanié pour le 24 mars est adopté en ajoutant au point *Divers Rappel des étapes liées à la démarche visant à créer des aires protégées*.

10. Demandes de Mme Jacinthe Brisson concernant des modifications à apporter au processus d'harmonisation opérationnelle (suite)

M^{me} Joannise présente le courriel qu'elle avait envoyé au coordonnateur pour préciser la durée des ententes d'harmonisation opérationnelle pour les chantiers du marché libre (BMMB). Elle suggère d'ajouter au point 14 du processus d'harmonisation opérationnelle (PHO) le texte suivant : « *Pour les chantiers du marché libre, l'harmonisation convenue doit pouvoir couvrir une période continue de 5 ans. Si un chantier est inventu pour une période consécutive de 2 années de mise en marché, il devra donc être réharmonisé.* » et d'adapter le point 9 b) en conséquence.

L'application de cet ajout ne serait pas rétroactive pour les ententes d'harmonisation opérationnelle (HO) du BMMB conclues antérieurement.

M. Saumure rappelle son commentaire d'hier dans le cas d'une entente qui aurait été convenue pour déplacer un sentier de motoneige pour ne pas nuire aux activités d'un détenteur de contrat du BMMB. Si en cours de réalisation de son chantier durant l'hiver, ce détenteur décidait de changer le trajet des chemins utilisés pour transporter ses bois et que ce nouveau tracé entre en conflit avec celui des motoneiges que se passerait-il?

M. Chartier revient avec la situation qu'il a présentée hier concernant le cas de M. Saumure. Si le déplacement du sentier se faisait vers un chantier harmonisé pour lequel aucun commentaire n'aurait été émis, cela pourrait créer des problèmes de cohabitation. Avant de déplacer un sentier de motoneige, comment M. Saumure s'assurerait de ne pas le faire pas vers un chantier déjà harmonisé?

M^{me} Talbot mentionne que dans le cadre de la durée des ententes d'HO, il serait important de disposer d'un système de suivi pour assurer la cohabitation.

M. Trottier indique que la durée des ententes d'HO pose problème pour les pourvoies car souvent les chantiers sont présentés à la pièce sans vision à moyen terme.

Mme Talbot suggère que si des cas particuliers se présentaient, il devrait y avoir la possibilité de rediscuter de l'harmonisation opérationnelle. M. Barrette souligne que trois situations exceptionnelles sont prévues au point 14 pour lesquelles des discussions pourraient être reprises. Mme Talbot croit qu'il serait intéressant d'ajouter une quatrième cause majeure concernant le déplacement d'un sentier de motoneige.

Mme Talbot explique que le ministère demande parfois aux BGA de retourner sur un chantier pour faire des corrections. Ces demandes se font parfois un an après que les BGA aient sorti leurs équipements. Mme Anick Patry avait suggéré de retirer « ou jusqu'à ce que les travaux de ce chantier soient terminés durant cette période » au point 14 du PHO car le transport des bois peut se poursuivre pendant 13 mois après que la récolte d'un chantier soit terminée.

Il faudrait définir quand se termine la fin des travaux d'un chantier.

Compte tenu que plusieurs nuances sont apportées par certains participants, le coordonnateur suggère que les discussions se poursuivent avec le comité sur le PHO avant la prochaine rencontre de la TRGIRTO. Le président est d'accord. Le comité devrait soumettre une recommandation à la TRGIRTO au mois de mai.

M. Desjardins mentionne que les cas exceptionnels devraient être génériques plutôt que spécifiques pour ne pas échapper de situations. M. Saumure indique que la situation exceptionnelle concernerait les véhicules hors route (VHR).

ACTION : Discuter de la mise en place d'un système de suivi des ententes d'HO (V. Joannis, R. Barrette)

9. Bilan RADF par M. Solajo Couturier

M. Couturier partage son document de présentation à l'écran.

Les questions réponses et commentaires suivants ont été notés :

- Est-ce qu'un suivi du RADF est effectué dans les aires protégées? Rép. Ça dépend. Les suivis peuvent être réalisés dans des aires protégées où se sont déroulés des activités d'aménagement.
- Comment fait le ministère pour associer une non-conformité à la bonne organisation? Par exemple, dans le cas de l'entretien d'un chemin où plusieurs intervenants peuvent réaliser ces travaux. Rép. Des avis peuvent être envoyés à plusieurs utilisateurs d'un chemin. C'est parfois difficile d'identifier le responsable de la non-conformité.

- Il ne se fait pas de suivi sur des infrastructures qui ne sont plus entretenues comme les ponceaux ou les chemins. Les suivis sont effectués au moment le plus près de la fin des travaux.
- Le faible taux d'acceptabilité de 56 % obtenu en 2019-2020 pour les chemins est principalement dû à la largeur de l'emprise des chemins qui était limitée à 20 m dans le cas des chemins de classe 5. Pour 2020-2021, une modification du RADF permet que la largeur de l'emprise d'un nouveau chemin de classe 5 soit de 30 m.
- Toutes entreprises forestières sont certifiées. Lorsqu'une non-conformité est reçue du ministère, cela entraîne automatiquement une non-conformité à l'interne. Des actions sont déclenchées pour corriger la situation le plus vite possible.
- Les MRC informent les détenteurs de bail de villégiature de l'obligation de respecter le RADF s'ils doivent entreprendre des travaux en forêt.

ACTION : Transmettre au coordonnateur le document de présentation sur le RADF (S. Couturier)

7. Présentations de Mme Anick Patry

a) Bilan des travaux commerciaux, des plans spéciaux (TBE)

M^{me} Patry partage son document de présentation à l'écran. Elle présente un bilan mi-quinquennal des travaux non-commerciaux.

Les questions réponses et commentaires suivants ont été notés :

- Pour certains types de peuplements forestiers, comme par exemple les pinèdes de pin blanc, il est difficile de planifier 100 % de ce qui est prévu à la stratégie d'aménagement.
- Qu'est-ce qui explique que le taux de récolte n'est pas proche de 100 % dans aucune des UA? Rép. Mis à part les 07252 et 07451, où il y a la problématique liée à la communauté du Lac Barrière, le taux de récolte moyen dans l'UA 07152 peut s'expliquer en partie par l'éloignement des secteurs planifiés, les difficultés de terrains et la fermeture de l'usine de Rapides-des-Joachims. Un taux de récolte près de 75 % serait satisfaisant.
- Le tableau qui présente les types de forêt récoltés pour les saisons 2019 à 2021 inclut les superficies du marché libre.
- Le tableau des volumes récoltés pour les saisons 2019 à 2020 n'inclut pas les volumes récoltés dans les chantiers du Bureau de mise en marché des bois (BMMB). Il inclut cependant les volumes de bois laissés sur les parterres de coupe.
- Qu'est-ce qui explique que le pourcentage de volumes récoltés en bouleau jaune soit faible? Rép. L'usine de Fortress, quand elle était ouverte, ne prenait pas de cette essence même si elle faisait partie de sa garantie. Les superficies récoltées dans les UA 07152 et 07352 qui touchent la sapinière à bouleau jaune étant faibles, les efforts qui seront faits pour y augmenter la récolte permettront d'augmenter le volume de bouleau jaune récolté.
- Les volumes récoltés en peuplier semblent indiquer que si on augmentait les superficies récoltées par rapport à la stratégie d'aménagement, il se dégagerait plus de volume de peuplier et on pourrait dépasser le 100 % de volume récolté en cette essence. Rép. Le

ministère a l'obligation de respecter la possibilité forestière pour la période de cinq ans. Les volumes non-récoltés dans la période quinquennale précédente dans certaine UA donne un peu de marge de manœuvre. Cette situation amène une pression sur Louisiana Pacific afin qu'il s'approvisionne en priorité en peuplier qui provient des chantiers des autres BGA avant ses propres chantiers.

- Le frêne est inclus dans le groupe AUF. Ce n'est pas une essence très présente mais elle est récoltée si les arbres sont vivants.

Mme Patry devant quitter, le bilan des plans spéciaux est reporté.

ACTION : Transmettre au coordonnateur le document de présentation sur bilan des travaux commerciaux (A. Patry)

d) Planification de 300 % de secteurs d'intervention harmonisés

Mme Patry devant quitter, le bilan de 300 % de secteurs d'intervention harmonisés est également reporté.

8. Calendrier 2021-2022 des rencontres de la TRGIRTO

Le coordonnateur présente succinctement une proposition de dates de rencontres pour la saison 2021-2022. Il y aurait 6 rencontres qui se dérouleraient sur deux demi-journées.

ACTION : Envoyer aux partenaires un sondage Doodle de disponibilités pour les rencontres 2021-2022 (R. Barrette)

11. Besoin d'information concernant des notions économiques rattachées à la récolte du bois

M. Picard mentionne que selon lui la TRGIRTO devrait travailler à développer une vision commune de l'aménagement de la forêt en Outaouais. Cette vision serait développée en considérant la gestion intégrée des ressources et du territoire et les trois dimensions de l'aménagement durable des forêts, environnementale, sociale et économique. Si les partenaires sont intéressés par cette idée, un enjeu ou une préoccupation particulière devrait être identifié.

M^{me} Magnan trouve que c'est une idée très intéressante. Il faudrait cependant faire attention à bien cibler les éléments du développement durable que l'on voudrait aborder car c'est un concept très large. On risque facilement de s'égarer.

M. St-Julien suggère que ça prendrait une ressource externe neutre spécialisée dans le développement de visions pour guider les partenaires dans cette réflexion.

Avant d'entreprendre une démarche afin de trouver un expert, M^{me} Le Blanc croit que l'on devrait bien définir et s'entendre sur la définition de la vision que l'on souhaiterait développer.

Le coordonnateur indique que la TRGIRTO n'a pas un mandat de faire du développement durable. Son mandat est de collaborer à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré en forêt publique. Le développement d'une vision relative au mandat de la TRGIRTO permettrait de rassembler les partenaires autour d'un but commun et de guider les échanges au cours de ses travaux. La première étape serait de décider si c'est un enjeu pour la TRGIRTO. Si oui, il faudrait qu'une proposition secondée en bonne et due forme soit adoptée à cet effet.

M. Lauzon ajoute que la vision doit s'arrimer au cadre légal et au programme qui finance notre fonctionnement.

Selon M. Durand mentionne qu'il ne faut perdre de vue que les ressources disponibles pour réaliser notre mandat sont limitées tant financières qu'humaines. C'est un défi de maintenir le niveau de qualité de notre travail. On devrait toujours garder à l'esprit ce pourquoi on travaille ensemble.

TRGIRTO 202103-5

Sur proposition de M. François Saumure, secondée de M. Christian Picard, il est résolu d'ajouter à liste des enjeux de la TRGIRTO le développement d'une vision commune de l'aménagement durable des forêts publiques en Outaouais dans le cadre du mandat de la TRGIRTO.

12. Projets PADF - Présentation des résultats du projet Création d'une base de données cartographique relative aux détenteurs de bail de villégiature et aux propriétaires de la MRC de Papineau

Le projet de *Création d'une base de données cartographique relative aux détenteurs de bail de villégiature et aux propriétaires de la MRC de Papineau* est terminé. M. Larrivée fait un bref résumé des résultats du projet. Il visait à inviter les détenteurs de bail de villégiature et les personnes dont la propriété est située à proximité de la forêt publique à fournir leur adresse électronique. Les personnes ayant fourni cette information seront invitées, par courriel, à participer aux consultations publiques sur les PAFI et pourraient recevoir des avis de chantier à harmoniser des BGA.

M. Larrivée partage une carte qui montre les propriétaires qui ont été contactés afin de leur demander de fournir leur adresse électronique. Toutes les propriétés situées à 1 km de distance des terres publiques ou à 500 m des routes publiques à double vocation ont été sélectionnées. Au total, 2 280 personnes ont reçu une lettre d'invitation par la poste. En réponse, 140 personnes ont signé un formulaire de consentement et fourni leur adresse électronique, soit un taux de réponse de 6 %. Le coût du projet s'élève à près de 9 000\$.

Les personnes responsables des avis de chantier à harmoniser des BGA réalisant des interventions forestières dans l'UA 07251 signeront une entente de confidentialité. Cette entente précise dans quel cadre ils peuvent se servir de ces informations. La Loi sur la protection des renseignements personnels interdit d'utiliser ces informations pour d'autres raisons que celles pour lesquelles les personnes ont donné leur consentement.

M. Larocque, qui est représentant des membres du Réseau des locataires des terres publiques (RLTP) en Outaouais, se demande si les détenteurs de bail de villégiature sont contactés dans les cas de fermeture d'un pont ou d'autres situations qui toucheraient leurs déplacements sur le territoire. Le RLTP fait suivre à leurs membres les communiqués qui sont émis par les ministères mais malheureusement ne sont pas tous les détenteurs de bail qui sont membres du RLTP.

Les rôles d'évaluation des MRC contiennent les noms et les adresses des propriétaires et détenteurs de bail de villégiature. Ces informations sont publiques. Il est possible de communiquer avec ces personnes par la poste.

ACTION : Transmettre au coordonnateur le document de présentation sur résultats du projet Création d'une base de données cartographique relative aux détenteurs de bail de villégiature et aux propriétaires de la MRC de Papineau (J.-F. Larrivée)

13. Divers

a) Suivi du comité sur la structure d'âge des forêts

Le coordonnateur mentionne que le comité sur la structure d'âge (vieilles forêts) s'est réuni le 9 mars. Les discussions concernant la détermination des cibles des vieilles forêts avancent mais aucune recommandation n'a encore été établie pour la TRGIRTO. La prochaine rencontre de ce comité aura lieu le 15 avril.

c) Rappel des étapes liées à la démarche visant à créer des aires protégées

M. Barrette demande aux participants s'ils sont intéressés à ce qu'un rappel des étapes liées à la démarche visant à créer des aires protégées soit fait. Lors de la rencontre de la TRGIRTO du mois de novembre, M. Guillaume Godbout a présenté cette information.

M. Larrivée croit que ce serait intéressant qu'un représentant du MELCC explique comment ils procèdent pour créer les aires protégées. Selon lui, des informations devraient aussi être données pour expliquer comment les choix des dernières aires protégées annoncées récemment ont été faits.

Les participants jugent que ce serait important qu'un représentant du MELCC présente la procédure qui mène à la création des aires protégées.

ACTION : Contacter le MELCC pour inviter un de ses représentants en Outaouais à présenter la procédure qui mène à la création des aires protégées (R. Barrette et V. Joannis)

La rencontre se termine à 16h30.